

**L'hon. M. Martin:** Nous avons adopté ce crédit. Mais je veux bien répondre en quelques mots, à condition que nous n'engagions pas de débat là-dessus. Nous avons adopté ce crédit.

**M. Bryce:** Pas du tout.

**L'hon. M. Martin:** Nous avons certainement adopté ce poste.

**M. Charlton:** Non, on ne l'a pas fait.

**L'hon. M. Martin:** Ma foi, il n'y a pas lieu de nous quereller. Nos hauts fonctionnaires examinent ces produits. M. Thatcher a analysé un certain groupe de fromages.

Je ne voudrais pas passer pour critiquer publiquement un fonctionnaire qui, règle générale, rend au pays de précieux services, mais dans le cas qui nous occupe son rapport n'aurait pas dû être publié. Je ne savais pas qu'il avait été publié, l'honorable député peut en être assuré, mais pour ce qui est du fromage canadien la situation est bien telle que je l'ai dit.

**M. Winch:** Cela fait surgir un problème de toute première importance. Le ministre dit que le document n'aurait pas dû être publié; veut-il dire que ce renseignement qui ressemble à un explosif n'aurait pas dû être publié et mis à la portée des gens?

**M. Charlton:** J'invoque le Règlement. Le renseignement est inexact. Le ministre vient de dire que le rapport n'aurait jamais dû être publié. Je veux dire qu'il était publié déjà. Le renseignement que le ministre vient de donner est inexact. Le rapport était alors publié, il y a de cela trois ou quatre ans. Il n'aurait jamais dû l'être de nouveau. S'il a été publié de nouveau, c'est une erreur, il n'aurait pas dû l'être. Le rapport cependant était déjà publié. Le renseignement n'a jamais été étouffé. Le public a alors été mis au courant et l'on a remédié à ce qui faisait défaut. Il n'est pas juste de remettre la question sur le tapis après un intervalle de trois ou quatre ans.

**L'hon. M. Martin:** Je partage l'avis de l'honorable député.

Il n'avait pas été publié à ce moment-là.

**M. Charlton:** Oui, il l'avait été.

**L'hon. M. Martin:** Mon sous-ministre me dit qu'il n'en avait pas été. De toute façon, ce n'est pas important.

**M. Charlton:** Si, c'est important!

**L'hon. M. Martin:** Fort bien. Nos fonctionnaires font quotidiennement rapport à l'analyste du gouvernement fédéral. Ces rapports sont dirigés vers le bureau du sous-ministre, qui transmet au ministre ceux qui doivent retenir son attention. Ce que je dis, (Le crédit est adopté.)

c'est qu'un rapport établi par un particulier en sa qualité de membre d'un ministère de l'État n'aurait pas dû être publié sans l'autorisation du chef du ministère. Je n'ai rien dit d'autre tout à l'heure.

**M. Charlton:** Plus le ministre revient sur le sujet, plus ça empire.

256. Exécution de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, \$188,171.

**M. Campbell:** Le ministre pourrait-il me dire si les boulettes de peyotl ont été assujéties à la loi sur l'opium et les drogues narcotiques.

**L'hon. M. Martin:** Non.

**M. Campbell:** Le ministère songe-t-il à le faire?

**L'hon. M. Martin:** La question est à l'étude. Je l'ai déjà dit à la Chambre il y a trois semaines.

**M. Bryson:** Apparemment et pour quelque raison, nous ne parlons pas du même crédit. Cependant, j'aimerais demander au ministre s'il peut donner au comité une idée de l'aide que son ministère apporte à la Saskatchewan à l'égard de l'hospitalisation des Indiens et du traitement des Indiens non hospitalisés.

**L'hon. M. Martin:** Nous n'en sommes pas aux Indiens, qui font l'objet du crédit 257.

**M. Winch:** Nous nous occupons en ce moment de l'exécution de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques. J'aimerais que le ministre nous dise si c'est ici que l'on peut demander quelles mesures doivent être prises à la suite du rapport du comité du Sénat sur les stupéfiants. Quelle est la situation à l'heure actuelle et quelle ligne de conduite le ministre envisage-t-il?

**L'hon. M. Martin:** Le rapport du comité est présentement à l'étude par un groupe qui consulte les ministères provinciaux de l'hygiène relativement à certains vœux qui s'appliquent aux provinces. De même, le ministère de la Justice examine les parties du rapport qui ont trait aux peines. J'espère avoir avant longtemps l'occasion de faire une déclaration publique à ce propos.

(Le crédit est adopté.)

Services de santé des Indiens et des Esquimaux—  
257. Direction et entretien, \$15,983,621.

**M. Charlton:** Il y a quelque temps le ministre a reçu une lettre du conseil de la réserve des Indiens des Six-Nations. Cela se passait en avril, au juste. Il y était question de la situation existant actuellement à l'hôpital Willingdon, dans la réserve. On m'a fait tenir une copie de la lettre reçue par le ministre. J'ai écrit au directeur des services de santé des Indiens et, un peu plus tard, j'ai reçu une lettre du ministre qui